

Règlement particulier du 2^{ème} Tournoi de Doubles de Suresnes

9 et 10 Décembre 2017

Séries R5-D7-D9 – Uniquement Doubles

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **1700550** et sous le nom « 2^{ème} Tournoi de Doubles de Suresnes ». Il se déroule les 9 et 10 Décembre 2017 au Gymnase Aubry (Stade Maurice Hubert), 21 Avenue Alexandre Maistrasse – 92500 Rueil Malmaison, sur 6 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Pascal CANDEILLE. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le « 2^{ème} Tournoi de Doubles de Suresnes » est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories Juniors, Séniors et Vétérans.
- 2.2 Les séries proposées sont R5, D7, D9 dans les tableaux de DD, DH, DX
- 2.3 Chaque tableau se déroulera sur une seule journée, des poules à la finale : DH et DD le samedi, DX le dimanche
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation a décidé de prendre en compte les inscriptions par ordre de réception, à compter de la date à laquelle la fiche d'inscription dûment remplie est reçue.
- 2.6 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.
- 2.7 Les surclassements de série sont autorisés uniquement si le partenaire est éligible à la série. Par exemple, un joueur D7 peut s'inscrire en R5 uniquement si son partenaire est R6 ou R5. Par ailleurs, le classement minimum pour s'inscrire en D9 est P11

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 9 novembre 2017. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée 24 novembre 2017. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 Les inscriptions doivent se faire en envoyant la fiche d'inscription du tournoi, dûment remplie, par mail, à l'adresse suivante : tournoi.bcs@gmail.com
- 3.4 Le règlement se fera obligatoirement par chèque à l'ordre du BCS, le jour du tournoi, dès l'arrivée au gymnase, à la table de pointage
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions par mail, sous réserve que toutes les données soient renseignées.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 13€ pour 1 tableau, 19€ pour 2 tableaux (1€ par inscription sera reversé au Téléthon)
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au « 2^{ème} Tournoi de Doubles de Suresnes » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- ▶ Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, il n'y aura pas de conséquences.
 - ▶ Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles seront également disponibles sur le site Badiste. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre ceux-ci. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est YONEX AS30. Ils seront fournis pour les finales.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi « 2^{ème} Tournoi de Doubles de Suresnes » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).